



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 décembre 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine ROUSSEAUX, Maire, et en présence du public.

Membres en exercice : 12	Présents : MM Claudine ROUSSEAUX (Maire) - Alain HARBULOT - Maria KUENTZ (Adjoint) - Christophe PIERRE (Adjoint) - Gladys CAMIAT - Thérèse FRANCISCO - Stéphanie LALINNE - Régis RANDONNEIX
Date de convocation : 5 décembre 2024	
Secrétaire de séance : Maria KUENTZ	Représentés : Pouvoir de Jean-Michel DEBAILLEUX à Claudine ROUSSEAUX Pouvoir de Muriel MORA à Alain HARBULOT
Présents : 8	Absents : Patricia BENMIMOUN, Ludovic VIE

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, le Cabinet VYSAGES (Maître d'Œuvre) présente une nouvelle proposition d'esquisse d'aménagement du quai de Loivre (site de l'ancien SILO) suite aux demandes du Conseil Municipal du 18 novembre 2024.

Les élus ont validé l'esquisse présentée ainsi que des orientations (city stade 95k€/pontons 81k€/plateau/mobilier urbain/éclairage avec candélabres 80k€) = environ 1 000 000 €.

Un chiffrage plus précis du projet va être réalisé ainsi qu'une présentation à VNF.

Au cours du premier trimestre 2025 se déroulera l'étape avant-projet (AVP) qui se conclura par le dépôt de la demande autorisation d'urbanisme.

La réalisation du projet sera ensuite tributaire de l'autorisation de VNF par l'établissement de la convention d'occupation ainsi que des dossiers de demande de subvention.

Une réunion publique pour présenter le projet aux habitants de Loivre sera réalisée.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

DE n°2024-CM08-01 – Rénovation des bâtiments communaux - demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer

Depuis plusieurs années, la commune de Loivre effectue de nombreux travaux d'entretien et de modernisation dans les différents bâtiments publics en matière d'accessibilité, de sécurisation et de rénovation....

Dans la continuité de la démarche, il convient aujourd'hui de procéder à des travaux de changement des menuiseries, dans plusieurs bâtiments pour répondre aux besoins de confort des publics accueillis et de s'inscrire dans une recherche d'économie d'énergie.

En effet, la plupart des bâtiments et infrastructures de la commune sont anciens et ne prennent pas en compte les possibilités de sobriété énergétique offertes par les technologies, le savoir-faire et les matériaux actuels.

L'absence d'isolation conduit pour assurer le confort des administrés, à une très forte consommation en période froide et à un inconfort dû à la chaleur l'été.

La commune a ainsi initialisé un projet de rénovation énergétique de trois bâtiments :

- Bâtiment MAIRIE
- Bâtiment SALLE DES FÊTES
- Bâtiment STADE COMMUNAL

Les travaux répartis sur l'ensemble de la commune sont programmés sur l'année 2025.

Les travaux concernent le remplacement des menuiseries (portes et fenêtres) chiffrés à 54 387,95 € H.T. avec comme objectif :

- Gain de consommation énergétique
- Assurer le confort hiver comme été.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses (H.T.)		Recettes (H.T.)		
Travaux	54 387,95 €	Etat – D.E.T.R.	27 %	14 684,75 €
		Intercommunalité - CUGR	39 %	21 000,00 €
		La Poste	14 %	7 580,36 €
		Fonds propres	20 %	11 122,84 €
		TOTAL		54 387,95 €

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** l'opération de et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR 2025 ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Informations du Maire :

* Agenda :

- Vœux du Maire le vendredi 10 janvier 2025
- Salon du bien-être le dimanche 26 janvier 2025
- Bénédiction de la Croix du Christ le dimanche 9 mars 2025 à 11h30 après la messe.
Une petite réception autour d'un verre sera à prévoir dans la salle annexe de la mairie

* A ce jour, l'ensemble des actions en faveur du Téléthon 2024 ont permis de récolter 1 630 €.

* Projets d'investissement 2025 :

- 1) CIMETIÈRE : Extension du colombarium
- 2) QUAI DE LOIVRE : Aménagement du quai de Loivre
- 3) SALLE DES FÊTES/MAIRIE/VESTIAIRES : Rénovation des bâtiments communaux
- 4) ZONE BENNES A VERRE : Aménagement de la zone bennes à verre
- 5) VOIRIE : Sécurisation RD30 et D430
- 6) VIDEOPROTECTION : Installation d'un système de vidéoprotection
- 7) SALLE DES FÊTES : Installation de rideaux aux fenêtres de la salle des fêtes
- 8) PLACE DE LA RÉPUBLIQUE : Enfouissement des réseaux Place de la République

Questions diverses :

*** Alain HARBULOT :**

La réalisation d'un passage piéton devant l'école primaire a été demandée au Grand Reims
Il se pose également la question de la réalisation d'un passage piéton au niveau du chemin du halage.

*** Thérèse FRANCISCO :**

Le stop est problématique à la sortie du nouveau lotissement du stade sur la rue Gabriel Pérard car le mur de la maison qui fait le coin cache toute visibilité pour s'engager.

Un panneau « interdiction tourner à droite » serait à mettre au croisement rue de l'Europe / rue Gabriel Pérard car la bande blanche au sol n'est pas suffisante.

Les compteurs électriques au champ vert sont en très mauvais état.

*** Gladys CAMIAT :**

La commission Cérémonies-Manifestations va être convoquée le mercredi 8 janvier 2025 à 18h00 pour la préparation du repas des aînés.

L'affiche pour faire appel aux jeunes du village pour participer au service sera diffusée début janvier.

*** Maria KUENTZ :**

La Fête de la Nature 2025 aura lieu le 24 mai 2025. La commission a été convoquée pour le 13 janvier 2025 pour la préparation mais toutes les idées d'animation sont les bienvenues (nichoirs/balade/découverte de la faune et la flore....).

Devant le manque de participant, la Bourse aux Fleurs ne sera pas renouvelée pour les années à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45